



**Commission Paritaire Spéciale des IAE  
de l'Office National des Forêts  
23 mai 2019**

**Déclaration liminaire d'EFA-CGC**

Pour cette CPS des IAE de l'ONF, EFA-CGC regrette que les délais pour postuler aient été aussi courts alors que nous avons alerté très en amont sur la nécessité de tenir la CPS avant la CAP des IAE du MAA, et par conséquent de lancer l'appel de candidature suffisamment tôt. Cette situation ne nous permet pas de disposer de tous les avis des services d'accueil pour émettre des avis éclairés sur les situations parfois complexes, en particulier quand d'autres corps sont concernés.

La plupart des mobilités nécessiteront vraisemblablement un arbitrage inter-corps. Afin de défendre équitablement les personnels dans ce type de situation de plus en plus fréquente, EFA-CGC demande une nouvelle fois que soit instituée une commission consultative.

Très récemment, a été publiée la Note de Service 19-G-2063 sur le classement des postes. Suite à la suppression de la commission consultative de classement des postes, cette Note de Service instaure la possibilité pour les fonctionnaires de saisir la CAP pour un examen individuel de leur dossier en cas de désaccord concernant l'évolution du classement de leur poste. Concernant les IAE de l'ONF, afin de pouvoir défendre efficacement nos collègues, EFA-CGC demande si cette modalité sera attribuée à la CPS de l'ONF ou bien à la CAP du MAA, et selon quelles modalités.

Par ailleurs, en annexe à cette note figure le tableau d'ouverture des postes en fonction des grades. EFA-CGC souhaite vivement que ce tableau soit réellement appliqué, dès la présente CPS, sans verrouillage de certains postes pour un seul corps.

D'une manière plus générale, dans l'attente des conclusions de la mission d'audit sur l'ONF, les cadres de l'établissement comme tous les personnels sont inquiets et s'interrogent sur leur avenir à court et long terme. Durant cette période d'attente, une forme de reprise du dialogue a été initiée au niveau des instances nationales, mais dans bien trop de cas nous constatons que les directeurs locaux ne semblent pas suivre les engagements annoncés par le DG par intérim.

Il en résulte une situation délicate pour les IAE, souvent responsables d'équipes ou de services, et qui se retrouvent à mettre en œuvre des réorganisations (plus ou moins officielles) auxquelles ils n'ont pas été vraiment associés.

Nos collègues, dont les postes ne sont pas supprimés se retrouvent avec une charge de travail augmentée, des conditions de travail dégradées, souvent sans revalorisation (classement du poste notamment). EFA-CGC demande une fois de plus que les cadres IAE soient associés plus étroitement à tous les projets importants, et que les efforts consentis soient mieux valorisés.

Au sujet des promotions, vous nous avez indiqué lors de la précédente CPS qu'une étude serait menée avec les IGAPS pour voir comment se placent les IAE de l'ONF par rapport au corps dans son ensemble, car nous avons le sentiment que les ingénieurs de notre établissement

bénéficient de taux de promotion largement inférieurs au reste des IAE. EFA-CGC attend des réponses concrètes sur ce point.

EFA-CGC souhaite également savoir comment ont évolué ces derniers mois les relations entre la DRH-ONF et les IGAPS, dont une présence systématique à la CPS nous semble plus que jamais nécessaire pour assurer la bonne information du ministère sur les dossiers examinés et les avis émis avant la CAP des IAE du MAA.

**Paris le 23 mai 2019,**

Les représentants EFA-CGC à la CPS IAE de l'ONF